



MAIRIE DE BULLES

60130

Téléphone : 03 44 78 91 20

Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Saint Just en Chaussée

ARRETE MUNICIPAL DE RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ARC 12/2023

Nous, Sylvie MASSET, Maire de la commune de BULLES

Vu, les articles L2211.1 et L 2213.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article R225 du code de la route,

Considérant qu'à l'occasion du tournoi de pétanque organisé par l'association ANIMATIONS BULLOISES, représentée par Madame Delphine BRIDOT, domicilié 14Bis Rue du Mesnil 60130 BULLES, qui se déroulera le samedi 29 avril 2023 au stade Jean Espalieu, Rue du Petit Marais, il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité de cette manifestation.

A R R E T E

Article 1 : La circulation sera interdite à tous les véhicules de toutes catégories dans la rue du Petit Marais de la commune de Bulles, sauf véhicules de secours le samedi 29 avril 2023 de 8 heures à 20 heures.

Article 2 : Le Présent arrêté est applicable le samedi 29 avril 2023 de 8h00 à 20h00.

Article 3 : Les panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions, par les organisateurs de la manifestation.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié, affiché dans les conditions habituelles, seront constatées, poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : - Ampliations du présent arrêté sera adressée à :

- ▶ Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Clermont,
- ▶ Monsieur Flandrin, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers Volontaires, à Bulles
- ▶ Centre de Secours, à Bresles
- ▶ UTD de Saint Just en Chaussée
- ▶ Madame Delphine BRIDOT, Présidente de l'association ANIMATIONS BULLOISES.

Bulles, le 16 mars 2023
Le Maire
Sylvie MASSET

Syl



LE MAIRE
Sylvie MASSET

COMMUNE DE
BULLES

3 RUE DES TELLIERIS

60130 BULLES

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIER UN DEBIT TEMPORAIRE

République Française

**DEBIT DE
BOISSONS**
1 et 3 CATEGORIE

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)

BRIDOT

Prénoms

Delphine

Profession ou qualité

Présidente de l'Association "Animations Bulloises"

Domicile

14 bis Rue du Mesnil

60130 BULLES

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire

à Rue du Petit Marais

60130 BULLES

du 29/04/2023

au 29/04/2023

à l'occasion de (1)

Concours de Pétanque

le 16/03/2023

Signature

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune BULLES

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du Code de la santé publique,

Vu les articles L 3352-5 et L 3334-2 et/ou L 3335-4 du Code de la santé publique,

Vu les articles L 2212-1 et L2212-2 (non applicables aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en application de l'article L2542-1) et/ou L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.

Arrête :

BRIDOT Delphine est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel

et temporaire de boissons de 1 et 3 catégorie

à (1)

le 29/04/2023

le à partir de 08h00

le

, jusqu'à 20 heures 00

le

le

60130 BULLES

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le 16/03/2023

(1) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit

A remettre à la Gendarmerie

Le Maire
LE MAIRE
ylvie MASSET

Signature et cachet